



LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC



Fêtons ensemble
lors d'un grand
rassemblement
vendredi 23 juin
dès 13h au terrain
des loisirs.

Horaire complet page 3.

Mot du maire

C'est toujours un plaisir et un honneur pour moi que d'accueillir les nouveaux membres du conseil municipal qui ont été choisis par les citoyens de Saint-Barnabé. Je souhaite donc la bienvenue au nouveau titulaire du siège numéro trois, **M. Guy Lacasse**, qui a été élu sans opposition le 5 mai dernier.



Dans un autre ordre d'idée, nombre d'entre vous m'ont fait part de leur inquiétude légitime quant à la tenue du camp de jour cette année et à la sécurité de ses participants à la suite des allégations visant l'organisatrice qui ont été portées à notre attention. Tout d'abord, je tiens à vous rassurer : la sécurité des résidents de Saint-Barnabé est pour moi une priorité, particulièrement lorsqu'il s'agit de la sécurité de nos enfants. Je suis personnellement les développements dans ce dossier, depuis le début, et des actions concrètes et rapides ont été prises

par l'administration à ma demande.

Tout d'abord, la personne responsable de ce département a, selon ma recommandation, été suspendue de ses fonctions le temps qu'une enquête soit menée concernant des allégations importantes. J'ai eu plusieurs discussions et rencontres avec les membres du conseil municipal et l'employé visé par ces allégations a été rencontré. Malgré qu'au moment d'écrire ces lignes, la décision finale dans ce dossier ait été reportée à la demande de certains conseillers municipaux lors de la dernière séance régulière du conseil municipal, j'ai bon espoir que le Conseil tranchera la question dans les jours qui viennent. Enfin, le poste a, temporairement, été pourvu afin de reprendre les projets du département des loisirs, dont le camp de jour et l'organisation des fêtes.

Toujours dans l'optique du bien-être des enfants et de la quiétude de leurs parents, j'ai eu le plaisir de participer à la première pelletée de terre lançant les travaux de construction de la

[>> suite à la page 2](#)

Chronique sécurité incendie **Chronique environnement**

P. 5

P. 8

Mot du maire

Signé Guillaume Laverdière, *Maire de Saint-Barnabé*



>> suite de la page 1

nouvelle garderie qui sera située à l'intersection du chemin de la Grande-Rivière et de la rue Pellerin. C'est un engagement électoral important que j'avais pris envers vous qui se réalise et qui s'inscrit dans la nouvelle perspective de développement de notre Municipalité. Je vous rappelle que cette garderie subventionnée pourra accueillir 80 enfants et qu'un **service temporaire de garde est présentement offert au Pavillon des loisirs de la Municipalité**. Ce service temporaire peut accueillir 32 petits en attendant le déménagement de l'installation dans l'espace permanent qui est présentement en construction.

Autre nouvelle arrivée dans notre Municipalité, le Groupe Envir-Eau-Sol s'établira, dès juillet, dans les locaux de l'ancienne Caisse Desjardins, voisins de l'organisme des Bassins Versants des Rivières du Loup et des Yamachiche qui est propriétaire de la bâtisse et qui y œuvre déjà.

Une municipalité ne saurait se développer et accomplir son mandat sans la contribution et la participation de son personnel. Il est donc

important que nos employés puissent œuvrer dans un milieu sain et agréable où le rôle de chacun est bien défini et valorisé. Je suis donc fier de vous annoncer que nous avons signé le renouvellement de la convention collective avec nos employés syndiqués et que cela guidera nos relations de travail jusqu'en 2027.

Comme vous le voyez, nous avons raison d'être fiers de notre Municipalité et cette fierté s'exprime autant par l'embellissement, l'entretien ou la réfection de nos rues et voies de passages que par l'organisation de fêtes.

Je vous convie donc à vous joindre à nous pour **les célébrations de la Fête nationale du Québec qui se tiendront le 23 juin prochain**, ce sera une occasion de célébrer et de s'amuser. J'espère vous y rencontrer et je profite de cette occasion afin de vous souhaiter, à tous et à toutes, une joyeuse Fête nationale !

Votre Maire,
Guillaume Laverdière
maire@st-barnabe.ca



Je tiens à remercier personnellement, au nom de conseil de la Municipalité la grande implication des personnes suivantes dans le cadre de la négociation de la convention collective de la Municipalité de Saint-Barnabé :

- Mme Johanne Gélinas, conseillère au siège numéro 2
- Mme Isabelle Bournival, consultante externe
- M. Jean-Christophe Côté-Benoît, directeur général et greffier trésorier.

Guillaume Laverdière, maire

Votre conseil municipal de Saint-Barnabé

Guillaume Laverdière
Maire

Philippe Lafrenière
Conseiller siège #1

Johanne Gélinas
Conseillère siège #2

Guy Lacasse
Conseiller siège #3

Mario Massicotte
Conseiller siège #4

Jimmy Gélinas
Conseiller siège #5

Shanon Duhaime
Conseillère siège #6

Prochaines séances du conseil municipal :

MARDI 19 h 30

**04
JUIL.**

**08
AOÛ.**

**05
SEPT.**

Nous vous invitons aux séances du conseil municipal, pour échanger avec nous et pour nous faire part de vos interrogations. Vous êtes les bienvenus, nous sommes là pour vous.



Nouvelle responsable des loisirs

Bonjour à tous, je suis la nouvelle responsable des loisirs, Laurie! Je vous écris concernant la Fête nationale du Québec à Saint-Barnabé.

La Fête nationale se déroulera le vendredi **23 juin au terrain des loisirs** (105, rue Duguay)

- Jeux gonflables dès 13 heures
- Musique avec DJ débutera à 15 heures
- Vente de Hot-dog dès 16 heures **
** Les profits iront à l'Association Des Grands Brûlés.
- Barbe à papa GRATUITE!
- Feu de joie prendra vie à 21 heures.
- Feux d'artifices dès 22 heures!

Pour toutes questions, n'hésitez pas à me contacter.
819-264-2085, poste 3446.

Pour que le **feu de joie** soit une réussite, nous sollicitons votre aide pour le nourrir de bois. Nous acceptons palettes de bois, branches et poutres.

Nous ne voulons pas de bois traité, pas de matériaux de construction ni de tout autre bois contenant de la colle.
Nous comptons sur vous !

COMMENT FAIRE ?

Simplement vous présenter à la municipalité aux heures d'ouverture et nous allons vous diriger à l'endroit prévu à cet effet.

Encore une fois, merci de votre collaboration.

Au plaisir de vous rencontrer. 😊



La Fête nationale du Québec

à St-Barnabé

Vendredi 23 juin

De 13h à 23h

13h - 19h	ANIMATIONS pour ENFANTS
15h - 23h	DJ sur place
22h	Feux d'artifice

au terrain des loisirs

FEU DE JOIE 21h



Avis public

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2023, le conseil municipal a déposé le projet de règlement suivant :

381-23 : Règlement relatif à la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Barnabé

Constitue la modification et la modernisation du règlement concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé. Ce règlement uniformisé de la Société protectrice des animaux de la Mauricie définit clairement les devoirs et responsabilités des propriétaires d'animaux sur l'ensemble du territoire de la Municipalité. Il inclut la tarification pour la garde d'animaux et les dispositions pénales pour les personnes qui ne respectent pas ses articles. Il inclut aussi le décret 1162-2019, Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002)

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 juillet 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Saint-Barnabé.

À cette occasion, à la demande du public, le maire expliquera les projets de règlements et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer. Les projets de règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville de la municipalité durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-BARNABÉ, CE 20^E JOUR DE JUIN 2023.


Jean-Christophe Côté-Benoît
 Directeur général et Greffier-Trésorier

Découvertes MusicArt — Gratuit —
PROGRAMMATION ESTIVALE

Place aux jeunes... en musique !

Dimanche, 25 juin 2023 à 14h
 Gloriette, Parc du Tricentenaire de Louiseville
 Mettre en valeur les talents musicaux de jeunes de la région.
 Invités : Chorale d'enfants dirigée par **Nathalie Bellarive**, **Constance et Flavie Grogg** (piano et chant), **Kim Lupien** (guitare et ukulélé)
 Spectacle commandité par Louiseville

Connaissez-vous le « ragtime » ?

Dimanche, 16 juillet 2023 à 14h
 Gloriette, Parc du Tricentenaire de Louiseville
 Faire revivre le ragtime, un style musical ayant émergé vers la fin des années 1800 et très populaire au début des années 1900.
 Invité : **Alexandre Grogg**, piano.
 Spectacle commandité par Louiseville

Participez nombreux !

Prochain rendez-vous :

Marché Public
 10h à 14h
 au Parc du Sacré-Cœur

Saint-Barnabé
 au cœur de vos vies

13 mai, 15 juillet, 10 juin, 19 août, 25 novembre



Je me présente, Nathalie Lampron, depuis le 2 avril dernier j'ai l'honneur d'être votre nouvelle maîtresse de postes. Plusieurs d'entre vous me connaissez déjà, car j'étais l'adjointe de Nicole Ferron-Bourassa durant les 13 dernières années.

Il me fera plaisir de vous accueillir au bureau de Postes et de vous servir selon vos besoins.

Au plaisir de vous revoir,

Nathalie Lampron, Maîtresse de postes

AVIS À TOUS

Dans le but de bien servir nos citoyens, nous avons simplifié les modes de paiements pour les taxes municipales. Depuis le **6 juin 2023**, nous acceptons les paiements en argent comptant, chèque et virement bancaire.

Veuillez noter que pour effectuer un virement bancaire, vous devez nous ajouter en tant que **fournisseur** à votre institution bancaire. Ensuite le numéro de référence demandé correspond à votre numéro de matricule (suivant la lettre F) sur vos comptes de taxes. Vous complétez les chiffres manquants en y ajoutant le nombre de chiffre 0 requis.

Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre au 819 264-2085 ou par courriel à :

reception@saint-barnabe.ca





L'été est arrivé !

La période d'activités estivales est arrivée ! Les rencontres et les repas sur votre terrasse, le camping ou le chalet sont tous de belles activités, soyez prudents !

Plusieurs articles de plein air, de chasse et de pêche sont alimentés par des combustibles qui peuvent dégager du monoxyde de carbone ou provoquer un incendie :

- Réchaud au butane;
- Chauffe-terrace au propane;
- Poêle à bois ou au gaz;
- Tout équipement alimenté par un combustible.

- 1 Consultez toujours les recommandations du fabricant avant d'utiliser vos articles de plein air pour la première fois et renseignez-vous sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.
- 2 Assurez-vous d'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone dans votre chalet, votre camp de chasse et pêche, votre caravane motorisée ou votre roulotte et sachez quoi faire si l'avertisseur sonne.
- 3 Avant d'utiliser un appareil alimenté par un combustible, dégagez la zone autour de l'appareil et assurez-vous que l'air circule librement.
- 4 Vérifiez que l'appareil est stable et que personne ne peut le renverser par accident.
- 5 Utilisez à l'extérieur seulement les appareils de cuisson portatifs alimentés par un combustible.
- 6 Faites un entretien rigoureux de vos appareils de chauffage et de cuisson.
- 7 Consulter votre service incendie en cas d'interrogation.



Exemples de chauffette



RAPPEL ! Feux extérieurs

Avant de faire un feu à l'extérieur, assurez-vous de respecter les règles d'un feu à ciel ouvert. Si vous utilisez un foyer extérieur, vérifiez que l'installation est conforme et munie d'un pare étincelle.

Un permis de brulage est obligatoire pour tous les feux à ciel ouvert.

Faites-en la demande à votre service incendie.

Bon été !





CAMP De JOUR à St-Barnabé



Le camp de jour de St-Barnabé **débutera le 26 juin** et se terminera le 18 août 2023. Les heures du camp seront de 9h à 16h. Cependant, le service de garde sera ouvert de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30 (disponible pour tous!).

NOUVEAUTÉ : Cette année le camp se déroulera à l'église (100, rue Notre-Dame). Ce sera le point de départ chaque matin et vos enfants vous y attendront en fin de journée.

De plus, vous êtes tous invités à rejoindre le **groupe Facebook**: Camp de jour de Saint-Barnabé 2023. Toutes les informations pour le bon déroulement du camp seront partagées sur cette page.

RETOUR sur le spectacle de Marthe Laverdière

Le spectacle de Marthe Laverdière avait lieu samedi 13 mai. Et parmi les participants nous avons fait le tirage d'un certificat cadeau d'une **valeur de 50\$** chez **Service mécanique Bobby Gélinas**.

Le gagnant de ce tirage fut M. Maxime Lemay de St-Barnabé. Toutes nos félicitations !



Bibliothèque = Vacances estivales

La bibliothèque sera fermée pendant les vacances de la construction.

Le 18 juillet (PM et soir) sera la dernière journée pour vous procurer des livres avant le retour le 8 août 2023. Venez faire le plein de lecture pour l'été !

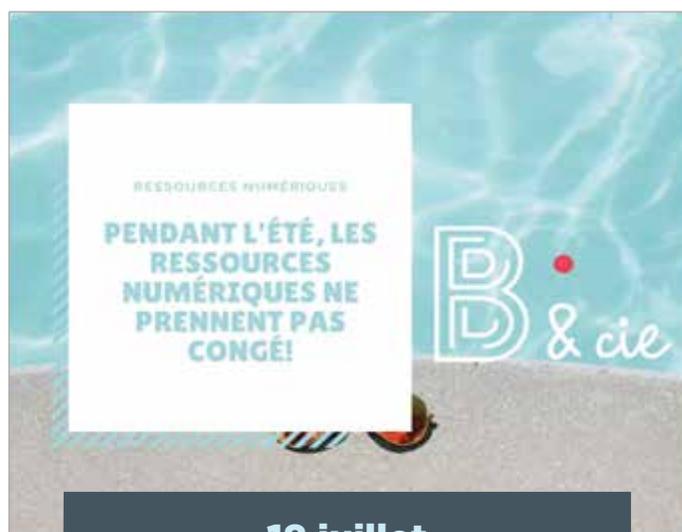
BONNE NOUVELLE :

Les ressources numériques ne prennent pas congé !

Avec vos identifiants d'abonné, vous pouvez emprunter des livres, des magazines et des journaux numériques, de n'importe où, peu importe l'heure. <https://biblietcie.ca/prest-numerique>

Allez-y, faites le plein de lecture !

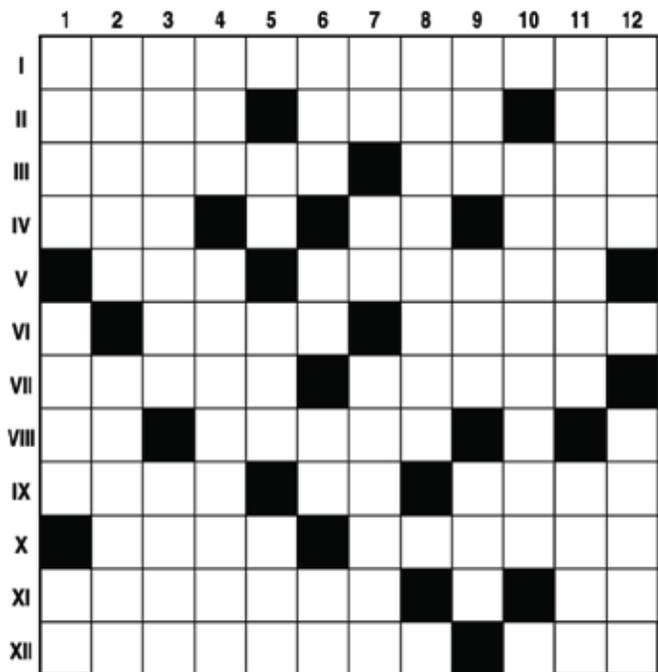
Et bonnes vacances de la part de toute l'équipe de la bibliothèque



18 juillet
dernière journée / soirée
avant les vacances !!!



Mots croisés sous le thème des Jeux Olympiques de Sochi



FORTISSIMOTS

VERTICALEMENT

1. Discipline aux JO d'hiver. En snowboard, on n'en utilise que la moitié. Une discipline qui fut sport de démonstration aux JO d'Albertville. **2.** Ville du Nord. Ville d'accueil des JO d'hiver 2014. **3.** Une station de ski dans le Vercors. Demande d'écoute. **4.** A cours au Japon. Biathlète français médaillé d'argent à Vancouver 2010. **5.** Chemin de randonnée. Situé au milieu. Presque noir. **6.** Fait avancer la bête. Césium. Appris. Sans doublage. **7.** Champion. Théâtre nippon. Entre les roues. **8.** Discipline aux JO d'hiver. **9.** Lettre grecque. Exécuta. Bête de jeu. **10.** Discipline aux JO d'hiver. **11.** Sous-entend. A pour capitale Vientiane. **12.** Discipline aux JO d'hiver. Une mer qui borde Sochi.

HORIZONTALEMENT

I. Champion désigné porte-drapeau de l'équipe de France pour les JO d'hiver 2014. **II.** Un composant de l'urine. Abimas. Caprice d'enfant. **III.** Slalomeur qui fera partie de la délégation française. Etoffe. **IV.** Un ingrédient de base pour la neige de culture. Négation. A monter soi-même. **V.** Sans-abri. Patineur de vitesse français très prometteur. **VI.** Chapitre biblique. Pas un. **VII.** Blonde ou aux blanches mains. A quitté le droit chemin. **VIII.** Se jette dans l'Adriatique. Nationalité à l'honneur pour ces JO d'hiver 2014. **IX.** Se découvre à marée basse. Coutumes. A accueilli les JO d'hiver 1952. **X.** Couleur primaire. Diaprai. **XI.** Roi d'Egypte. Ça en fait, des belles médailles ! **XII.** Slalomeur qui fera partie de la délégation française. Tente le coup.



Horaire régulier de la biblio

MARDI13 h 30 à 16 h
 3^e MARDI DU MOIS13 h 30 à 16 h et
19 h à 20 h

Vous pouvez nous rejoindre :

Téléphone : 819 264-2085, poste 4
 Courriel : biblio027@reseaubibliocqim.qc.ca
 Facebook : [biblioSt-Barnabé](#)



Carte
accès-musée



IDÉE VACANCES

Disponible en tout temps, cette carte donne accès **GRATUITEMENT à 17 musées** de notre grande région.

Il est préférable de téléphoner avant de vous y rendre, car certains musées nécessitent une réservation par téléphone.

Voici quelques exemples de musées :

- Boréalis
- Cité de l'Énergie
- Musée POP
- Maison Rocheleau
- Galerie d'art du parc
- Musée Pierre-Boucher, etc.



Vous prévoyez des activités en embarcation cet été ? Prévenir pour protéger les écosystèmes aquatiques

Saviez-vous que plusieurs espèces venues d'ailleurs dans le monde ont réussi à s'établir au Québec et sont source de multiples impacts, souvent néfastes pour la biodiversité locale, mais également pour l'économie, la santé et les emplois ?

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) peuvent être de nature végétale, animale ou microscopique (virus ou bactérie). Bien qu'exotiques, et donc introduites hors de leur aire de répartition naturelle, elles peuvent souvent survivre sous nos latitudes et **modifier les écosystèmes naturels de manière irréversible**, notamment en **faisant compétition aux espèces indigènes** pour la nourriture et l'utilisation d'habitats. Une fois qu'une EEE est introduite et établie dans un écosystème, il devient très difficile, **voire impossible, de l'éradiquer** et les coûts associés à cette lutte sont très importants et récurrents (5% du PIB mondial et 5,5 milliards de dollars annuellement au Canada). La présence d'EEE sur un territoire peut également compromettre les emplois liés à l'exploitation d'espèces indigènes, **déprécier la valeur des propriétés**, limiter la pratique de certains loisirs (*cas du lac Héroux à Saint-Boniface*), affecter la qualité de l'eau et menacer la santé de la population.

La PRÉVENTION est non seulement la première étape dans la lutte aux EEE, mais aussi la méthode la plus efficace et la moins coûteuse.

En effet, les espèces aquatiques envahissantes (ex. ; plantes aquatiques et leurs fragments, formes larvaires de poissons et de crustacés) peuvent se trouver sur une diversité de structures et d'équipements soupçonnés comme les différentes parties d'une embarcation et de sa remorque ou encore dans l'eau des viviers ou des caissons. Outre l'embarcation, il faudra penser à inspecter, vider et nettoyer toutes les parties d'équipement ayant été en contact avec l'eau, notamment le pied du moteur, les ancres et les cordes.

Rappelez-vous de répéter ces étapes chaque fois que vous visitez un plan d'eau différent :

1. Inspecter toute pièce d'équipement ayant été en contact avec l'eau et disposer des éléments trouvés de façon sécuritaire.

2. Vider à même le plan d'eau visité toute l'eau qui peut se trouver dans les différentes parties de l'embarcation ou dans tous autres contenants pouvant en contenir (glacières, vêtements trempés, etc.)

3. Si vous prévoyez visiter un autre plan d'eau prochainement, il faut idéalement procéder au nettoyage à l'eau chaude (60 °C / 140 °F) avec une laveuse à pression (2 600 psi) :

- Si vous remisez votre équipement pour le reste de la saison, 5 jours consécutifs de séchage à un taux d'humidité de 65 % et moins ou un remisage hivernal à des températures au-dessous de zéro sont nécessaires à une décontamination efficace de votre matériel.
- Saviez-vous qu'il existe d'autres techniques efficaces de lavage d'embarcations qu'une laveuse à pression ? Asperger de vinaigre blanc pur toutes les surfaces de l'embarcation ayant pu être en contact avec l'eau. Utilisez ensuite une brosse ou un chiffon pour nettoyer, puis laisser agir 20 minutes. Le vinaigre agit comme un désinfectant efficace.

Les étapes 1 et 2 diminueraient jusqu'à 85 % les risques de propagation !!!

Pour plus d'informations, consultez le guide du **MELCC-FP** au sujet des différentes méthodes de lavage des équipements nautiques ainsi que des conseils supplémentaires :

<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/methodes-prevention/>



Pour en savoir plus ou pour rester informé il y a notre infolettre et nous sommes ici :



www.obvrly.ca

780, rue St-Joseph, Saint-Barnabé, QC GOX 2K0



Pour découvrir et s'entraider

Un espace à partager

RÉSEAU DES EXPRESS
MRC DE MASKINONGÉ

RÉSERVE
TRANSPORTS COLLECTIFS
MRC de Maskinongé

Connaissez-vous les possibilités pour vous déplacer vers les établissements postsecondaires de la région ?
Renseignez-vous dès maintenant !

TRANSPORTS COLLECTIFS
MRC de Maskinongé

819.840.0603
ctcmaskinonge.org

Le Réseau des EXPRESS accessible ici même à St-Barnabé

Où ?

Dans le stationnement sur le côté de l'église.

Quand ?

Lundi au vendredi.

Allez-y ! Essayez-le !



OMH de St-Barnabé

L'Office Municipal de l'Habitation (OMH) a une nouvelle présidente en la personne de Mme Danielle D. Villemure.

Elle fut nommée à la direction de la nouvelle Office d'habitation qui réunit quatre offices, soit : Charette, St-Barnabé, St-Paulin et St-Alexis-des-Monts, totalisant ainsi 56 logements pour former l'**Office Municipal d'habitation Anna-Milot**.

Le total de ces logements se divisent en 46 logements (catégorie A - personnes âgées) 10 logements (catégorie B - familles).

Vous désirez un logement ou vous désirez avoir des renseignements, n'hésitez pas à rejoindre Mme Villemure au 819 268-2727 (mardi, mercredi et jeudi).

Bien entendu, la priorité vise les personnes à faibles revenus.

OMH Anna-Milot

2831, Henri-Paul-Milot, St-Paulin J0K 3G0

OUVROIR St-Barnabé

Lundi de 10h à 15h
SOUS-SOL DE L'ÉGLISE

Vente à petit prix de vêtements pour toute la famille ainsi que des articles de maison, jouets, etc. Il y a sûrement un article qui saura faire votre bonheur. N'hésitez pas à venir nous voir!

Médiation citoyenne & Ateliers en gestion de conflits

équijustice
Maskinongé

(819) 228-8693 ; poste 3603 *Boîte vocale

GRATUIT – CONFIDENTIEL – ADAPTÉ ET ACCESSIBLE À TOUS

Pour de plus amples informations ou faire une demande,
CONTACTEZ-NOUS !

Équijustice Maskinongé | Facebook



Installation d'une piscine... facile? Non, plusieurs règles de sécurité s'imposent!

La belle saison est là et vous voulez faire l'acquisition d'une piscine? Prenez le temps de lire ce qui suit... Avant d'en faire l'achat.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

L'obtention d'un certificat d'autorisation municipale est **obligatoire pour tout propriétaire désirant faire l'installation d'une piscine**. Une piscine est tout bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur d'eau est de 60 cm (24 pouces) ou plus et qui n'est pas visé par le *Règlement sur la sécurité dans les bains publics*, à l'exclusion d'un bain à remous ou d'une cuve thermale lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres.

Pour vous procurer ce certificat, vous devez au préalable remplir le formulaire de demande de permis ou de certificat disponible sur le site web de la municipalité ou encore se le procurer au bureau municipal.

Une fois le formulaire dûment rempli, vous pouvez le transmettre par voie électronique ou à l'adresse suivante : urbanisme@saint-barnabe.ca ou le déposer à la réception du bureau municipal.

Rappelons que depuis le 22 juillet 2010, un règlement sur la sécurité des piscines résidentielles est entré en vigueur pour l'ensemble des municipalités du Québec. Essentiellement, le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* qui découle de la *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles* vise à contrôler et à protéger l'accès aux piscines résidentielles. Ce règlement provincial a été modifié et la nouvelle version est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021. Enfin, la Municipalité a récemment modifié ses dispositions sur les piscines au règlement de zonage. Cette modification sera en vigueur au moment de lire ces lignes. Consultez au bureau municipal le règlement no 377-23 et sur le site internet à https://saint-barnabe.ca/wp-content/uploads/377-112_2023-04-112_Piscine.pdf.

Les installateurs sont au courant des normes du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles en ce qui concernent la distance d'un (1) mètre entre le filtreur, la thermopompe et la paroi d'une piscine (hors-terre ou démontable) ou être installé sous une plate-forme ou dans une remise.

Par contre, ils ne sauront pas que la piscine doit être à 1,5 mètre des lignes de terrain et dans le cas d'un patio ou d'une terrasse établissant un lien entre le bâtiment d'habitation et la piscine, la distance minimale à respecter entre ces deux éléments doit être de 3,5 mètres (11,5 pieds).

Mais quand, l'installation est faite par le propriétaire ou que ce dernier assure la construction de la plate-forme d'accès (« deck ») ou du lien avec le patio de la maison ou l'installation de la clôture pour une piscine creusée, **il faut considérer d'empêcher l'accès à l'eau pour éviter une noyade**. Les points suivants sont à la mise à jour du règlement de zonage par le règlement de modification 377-23 récemment adopté :

1-Toute piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvu d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer et de de sortir de l'eau facilement. Pour une piscine hors-terre ou démontable, il est recommandé une échelle pour permettre à un enfant de sortir de l'eau.

2-Une enceinte de manière à en protéger l'accès :

- Piscines creusées et semi-creusées;
- Piscine hors-terre dont la hauteur de la paroi est de moins de 1,2 mètre (48 pouces);
- Piscine démontable dont la hauteur de la paroi est de moins de 1,4 mètre (55 pouces).

3-L'enceinte doit :

- Être conçue pour interdire l'accès et former une aire protégée autour de la piscine, par une clôture ou la partie d'un mur d'un bâtiment sans issue ou avec une issue à plus de 3 mètres du sol;
- La clôture doit être à une distance minimale de 1 mètre de la paroi extérieure de la piscine, avoir une hauteur de 1,2 mètre, et n'avoir aucun point ou élément facilitant l'escalade;
- Les parties ajourées ne doivent pas laisser un objet sphérique d'un diamètre de 10 cm (4 pouces). Pour une clôture en maille de chaîne, l'ouverture maximale d'une maille est de 30 mm (3 cm);



- **UNE HAIE OU DES ARBUSTES NE PEUVENT CONSTITUER UNE ENCEINTE.**

4-La barrière d'accès doit :

- Avoir une hauteur de 1,2 m (48 pouces);
- Les parties ajourées ne doivent pas laisser un objet sphérique d'un diamètre de 10 cm (4 pouces);
- Les mêmes caractéristiques que l'enceinte;
- Avoir un dispositif de fermeture de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

Les notions de contrôle de l'accès à une piscine par une plate-forme ou à partir d'une terrasse s'appuient sur les principes établis précédemment. Il faut donc prévoir à la plate-forme le même type de clôture et de porte d'accès. Pour l'accès à partir d'une terrasse, il faut créer une aire d'accès à la piscine séparée de la terrasse par une clôture et une barrière selon les types ci-haut décrit.

L'accès à une piscine peut aussi se faire par une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant.

5-Pour les piscines hors-terre de 1,2 mètre (48 pouces) et plus et démontables de 1,4 mètre (55 pouces) et plus doit avoir un accès de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Accès par une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant OU une enceinte autour de l'échelle respectant les principes des points précédents;
- Accès par une plate-forme respectant les principes des points précédents;
- Accès à partir d'une terrasse ou d'un patio respectant les principes des points précédents.

6-Les appareils tels que pompe, filtreur, thermopompe, etc., doivent être à plus de 1 mètre soit de la piscine s'il n'y a pas d'enceinte de protection ou de l'enceinte si installés à l'extérieur de l'enceinte.

OU

À moins de 1 m si installés sous une structure d'au moins de 1,2 m de haut ou dans une enceinte ou dans une remise.

Il faut avoir en considération de s'assurer de ne pas permettre à un enfant d'accéder à l'eau de la piscine en permettant, soit l'escalade (donc la clôture doit avoir des barreaux verticaux qu'horizontaux, des mailles ou ouvertures très étroites), une ouverture trop grande entre une enceinte et un bâtiment, ou encore une haie qui est si facilement franchissable pour un enfant, ou encore une clôture en matériel facile à écraser (tel une clôture à volailles) ou un escalier menant à la plate-forme accolé à la paroi de la piscine.

L'entretien et la permanence de l'installation donnant ou empêchant l'accès à une piscine doit être faite pour assurer un bon fonctionnement.

Éviter les meubles de parterre ou autres équipement facile à déplacer à moins de 1 mètre de l'enceinte de la piscine pour en faciliter l'escalade.

Prévoir des mesures de sécurité temporaire pendant la durée des travaux pour en contrôler l'accès.

UNE NOYADE EST SI VITE ARRIVÉE... IL FAUT QUELQUES SECONDES POUR QU'UN ENFANT SE NOIE DANS UNE PISCINE DÉPOURVUE DE MESURES DE SÉCURITÉ OU DE MESURES MAL CONÇUES.

Nous vous invitons à consulter le site Web suivant : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/securete_piscines_residentielles/NA_P_ReglPiscineResi_VFD.pdf pour mieux visualiser toutes les mesures de sécurité et éviter une surprise lors de la demande de permis ou à la suite d'une inspection. Hé, oui, les piscines sont inspectées à cause du volet de la sécurité! Ou encore le règlement municipal 377-23.

Informez-vous auprès du technicien à l'aménagement et à l'urbanisme (à la suite de son engagement) ou du consultant en urbanisme (lors de son passage) au 819 264-2085, ou urbanisme@saint-barnabe.ca ou encore au bureau municipal pour voir le règlement 377-23.

Lors d'une demande de permis, il est recommandé de déposer ou de transmettre un croquis du projet de piscine. Cette illustration permettra de visualiser la position sur le terrain, de voir l'aménagement soit de l'enceinte ou de la plate-forme ou encore du lien entre la terrasse et le patio de la maison. Il sera possible de voir l'approche sécuritaire de votre piscine et des éléments à préciser au permis.

BUREAU MUNICIPAL

70, rue Duguay
Saint-Barnabé, Qc
G0X 2K0



NOUVELLES heures d'ouverture :

Lundi au jeudi

8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Vendredi

8 h 30 à 12 h 30



Bureau fermé
vendredi 23 juin



Bureau fermé
vendredi 30 juin

Courriel :

municipalite@saint-barnabe.ca

Téléphone :

819 264-2085

www.saint-barnabe.ca

au coeur de vos vies

Saviez-vous
que...

Il existe un numéro de téléphone si vous désirez signaler **UNE URGENCE MUNICIPALE à St-Barnabé** ? Cela inclut :

Panne de courant, bris d'aqueduc, problème de déneigement ou urgence de toutes sortes.

Ce numéro **NE REMPLACE PAS le 911**, si votre vie est en danger. Il est strictement dédié aux affaires municipales.



BAC BRUN

Les citoyens qui n'ont pas reçu leur bac brun doivent contacter la municipalité:

819 264-2085, poste 3400

La collecte du BAC BRUN se fera **à tous les lundis** jusqu'au 13 novembre, ensuite elle se fera aux deux semaines.



Ce journal est rendu possible grâce à la participation de :

Responsable de la publication : Le bureau municipal de Saint-Barnabé.

Mise en page : GALIA Communications.

Impression : Le bureau municipal de Saint-Barnabé.

Distribution : Postes Canada.

PUBLICATION :

L'ÉCLAIREUR est distribué aux 2 mois.

2 semaines après l'assemblée du conseil municipal. Editions régulières en février, avril, juin, août, octobre et décembre.